



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE

AXE DIVERSIFICATION

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de  
Développement Régional

## Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

### Juin 2010

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

## Sommaire

2010-223 - Air - Analyses de l'air .....	4
2010-224 - Automobile - Directive cadre pour la réception des véhicules à moteur .....	4
2010-225 - Automobile - Homologation - feux circulation .....	4
2010-226 - Automobile - Homologation - feux de position latéraux .....	4
2010-227 - Automobile - Homologation - projecteurs à décharge.....	4
2010-228 - Automobile - Homologation - protection contre une utilisation non autorisée .....	4
2010-229 - Automobile - Homologation - sources lumineuses pour projecteurs à décharge.....	5
2010-230 - Automobile - Homologation - systèmes de chauffage.....	5
2010-231 - Automobile - Homologation - véhicules, remorques .....	5
2010-232 - Automobile - Homologation des feux de brouillard arrière.....	5
2010-233 - Automobile - Homologation des feux de marche arrière.....	5
2010-234 - Automobile - Homologation des feux de position avant et arrière, des feux stop et des feux d'encombrement.....	6
2010-235 - Déchets - Réunions « Réflexe Prévention Déchets ».....	6
2010-236 - Déchets - Transfert de déchets.....	6
2010-237 - Eau - Zones sensibles.....	6
2010-238 - Eco-conception - Le bonus/malus sur l'éco-contribution des équipements électriques entre en vigueur.....	7
2010-239 - Energie - Efficacité énergétique des bâtiments : adoption d'une directive .....	7
2010-240 - Energie - Etiquetage énergétique : adoption d'une nouvelle directive.....	7
2010-241 - Energie - Perdez vos kilowatts superflus ! Réunion le 8 juillet 2010.....	8
2010-242 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC.....	8
2010-243 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC.....	8
2010-244 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC.....	8
2010-245 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC.....	8
2010-246 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC.....	9
2010-247 - ICPE - Risques industriels, accidents, incidents.....	9
2010-248 - Produits chimiques - Base de données Métropol.....	9
2010-249 - Produits chimiques - Benzène.....	9
2010-250 - Produits chimiques - Fiches toxicologiques .....	9
2010-251 - Produits chimiques - REACH - Liste actualisée des substances candidates.....	10
2010-252 - Produits chimiques - REACH - Plomb et diméthylfumarate (DMFu).....	10
2010-253 - Produits chimiques - REACH : 8 nouvelles substances candidates à l'autorisation.....	10
2010-254 - Sécurité - Accréditation des organismes de mesures et de vérifications .....	11
2010-255 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes .	11

2010-256 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes .	11
2010-257 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes .	11
2010-258 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes .	12
2010-259 - Sécurité - CRAM - CARSAT .....	12
2010-260 - Sécurité - Equipements sous pression.....	12
2010-261 - Sécurité - ERP - Appareils à combustion et chauffage.....	12
2010-262 - Sécurité - Mesure et contrôle par un organisme agréé ou accrédité .....	12
2010-263 - Thèmes multiples - Grenelle 2 - Adoption définitive du projet de loi .....	12
2010-264 - Thèmes multiples - Publication de l'édition 2010 de l'environnement en France.....	13
2010-265 - Thèmes multiples - Réponses du Grenelle après la publication du rapport sur l'environnement en France.....	13

## 2010-223 - Air - Analyses de l'air

Arrêté du 1er juin 2010 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère

Les laboratoires ou les organismes dont les noms sont indiqués dans le tableau en annexe au présent arrêté sont agréés pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. L'arrêté précédent du 5 mars 2010 est abrogé.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022330744&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-224 - Automobile - Directive cadre pour la réception des véhicules à moteur

Rectificatif au règlement (CE) no 385/2009 de la Commission du 7 mai 2009 remplaçant l'annexe IX de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules («directive-cadre»)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:140:0030:0030:FR:PDF>

## 2010-225 - Automobile - Homologation - feux circulation

Règlement n° 87 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux-circulation diurnes pour véhicules à moteur

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:164:0046:0068:FR:PDF>

## 2010-226 - Automobile - Homologation - feux de position latéraux

Règlement n° 91 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux de position latéraux pour les véhicules à moteur et leur remorque

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:164:0069:0091:FR:PDF>

## 2010-227 - Automobile - Homologation - projecteurs à décharge

Règlement n° 98 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs de véhicules à moteur munis de sources lumineuses à décharge

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:164:0092:0150:FR:PDF>

## 2010-228 - Automobile - Homologation - protection contre une utilisation non autorisée

Règlement n° 116 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions techniques uniformes relatives à la protection des véhicules automobiles contre une utilisation non autorisée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:164:0181:0230:FR:PDF>

## **2010-229 - Automobile - Homologation - sources lumineuses pour projecteurs à décharge**

Règlement n° 99 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des sources lumineuses à décharge pour projecteurs homologués de véhicules à moteur

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:164:0151:0180:FR:PDF>

## **2010-230 - Automobile - Homologation - systèmes de chauffage**

Règlement n° 122 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions techniques uniformes concernant l'homologation des véhicules des catégories M, N et O en ce qui concerne leur système de chauffage

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:164:0231:0251:FR:PDF>

## **2010-231 - Automobile - Homologation - véhicules, remorques ...**

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à l'application obligatoire des règlements nos [... 61 règlements au total] de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés

"Le règlement (CE) n° 661/2009 abroge plusieurs directives concernant l'homologation des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités

techniques distinctes qui leur sont destinés. Les prescriptions énoncées dans ces directives doivent être remplacées, le cas échéant, par des références aux règlements correspondants de la CEE-ONU.

Il convient d'intégrer les règlements CEE-ONU nos 1, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 13 H, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 28, 31, 34, 37, 38, 39, 43, 44, 46, 48, 55, 58, 61, 66, 67, 73, 77, 79, 80, 87, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 102, 105, 107, 110, 112, 116, 118, 121, 122, 123 et 125 dans le système d'homologation des véhicules à moteur et donc de les ajouter à la législation en vigueur au sein de la Communauté, conformément aux dates de mise en oeuvre visées à l'article 13 du règlement (CE) n° 661/2009."

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0310:FIN:FR:PDF>

## **2010-232 - Automobile - Homologation des feux de brouillard arrière**

Règlement no 38 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE-ONU — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux de brouillard arrière pour les véhicules à moteur et leurs remorques

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:148:0055:0075:FR:PDF>

## **2010-233 - Automobile - Homologation des feux de marche arrière**

Règlement no 23 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux de marche arrière pour véhicules à moteur et pour leurs remorques

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:148:0034:0054:FR:PDF>

## 2010-234 - Automobile - Homologation des feux de position avant et arrière, des feux stop et des feux d'encombrement

Règlement no 7 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des feux de position avant et arrière, des feux stop et des feux d'encombrement des véhicules automobiles (à l'exception des motocycles) et de leurs remorques

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:148:0001:0033:FR:PDF>

## 2010-235 - Déchets - Réunions « Réflexe Prévention Déchets »

Le programme « Réflexe Prévention Déchets » a pour objectif d'aider les entreprises à réduire les quantités et leurs coûts en matière de déchets, coûts directs (facture d'enlèvement et de traitement des déchets) et indirects (temps passé à organiser et à trier...)

Dans ce cadre se tiendront des **soirées d'échanges sur la réduction des quantités et de la nocivité des déchets** des entreprises. Elles auront lieu de 17h à 19h :

- **Lundi 06 septembre 2010** — UFR-STGI de Belfort
- **Lundi 13 septembre 2010** — Campus de la Bouloie à Besançon
- **Lundi 20 septembre 2010** — IUT de Vesoul
- **Lundi 27 septembre 2010** — Site Universitaire de Lons-le-Saunier

« Réflexe Prévention Déchets » est une action de Rudologia et de ses partenaires régionaux (ADEME, Syndicats départementaux de traitement des déchets, organisations professionnelles, organismes consulaires...), auquel s'associent le CETIM et les CCI de Franche-Comté.

<http://www.rudologia.fr/reflexe-prevention.php>

## 2010-236 - Déchets - Transfert de déchets

Décret n° 2010-577 du 31 mai 2010 relatif aux sanctions pénales en matière de transferts transfrontaliers de déchets

Un décret introduit des sanctions pénales pour les contrevenants au règlement (CE) 1013/2006 du 14 juin 2006. Des amendes de 4e classe sont prévues en cas d'absence de documents ou d'informations inexacts ou incomplètes. Peut également être sanctionné d'une amende de 5e classe, le fait de :

- procéder ou faire procéder à un transfert transfrontalier de déchets sans l'accompagner d'une copie du contrat conclu entre la personne organisant le transfert et le destinataire ;

- de procéder à des modifications essentielles du transfert transfrontalier de déchets tenant à l'itinéraire, à l'acheminement ou au transporteur, sans en avoir informé les autorités compétentes, après l'obtention des autorisations ;

- de ne pas indiquer dans la notification les opérations ultérieures non intermédiaires et la destination des déchets dans un autre État que l'État de destination.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022289335&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-237 - Eau - Zones sensibles

Arrêté du 9 février 2010 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée

L'article R211-94 du Code de l'environnement mentionne que les zones sensibles comprennent les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause d'un déséquilibre, être réduits.

Les zones sensibles du bassin Rhône-Méditerranée sont celles listées dans le tableau annexé au présent arrêté. L'ensemble de la Franche-Comté est classée à ce titre.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022297077&dateTexte=&categorieLien=id>

---

### **2010-238 - Eco-conception - Le bonus/malus sur l'éco-contribution des équipements électriques entre en vigueur**

A partir du 1er juillet 2010, les éco-contributions de certains appareils vont être modulées afin de différencier les produits en fonction de leurs impacts environnementaux à la fin de leur cycle de vie. La hausse sera de 20% par exemple pour les réfrigérateurs qui contiennent des fluides frigorigènes dont le pouvoir réchauffant global (PRC) est supérieur à 15 (HFC, CFC) tandis que les lampes à LED bénéficieront d'une baisse de 20%. "Alors que l'écoconception est un investissement à très long terme qui ne bénéficie au producteur qu'en fin de vie des produits, cette modulation est une façon de récompenser directement et rapidement les producteurs", explique René-Louis Perrier, Président de l'éco-organisme Ecologic. Ce dispositif concerne pour l'instant cinq produits : les réfrigérateurs, les aspirateurs, les téléphones et les ordinateurs portables, les téléviseurs et les lampes.

---

### **2010-239 - Energie - Efficacité énergétique des bâtiments : adoption d'une directive**

#### **Directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments**

Afin de réduire la consommation d'énergie, la directive établit des normes plus élevées et l'amélioration des bâtiments existants. La directive fixe :

- le cadre général commun d'une méthode de calcul de la performance énergétique intégrée des bâtiments,
- les performances minimales à atteindre par les bâtiments ou parties de bâtiments neufs et existants.

Il prévoit l'obligation pour les Etats-membres de créer des certificats de performance énergétique des bâtiments. Un certain nombre de ces mesures figurent déjà dans la loi Grenelle de l'Environnement I.

De plus, d'ici au 31 décembre 2020, tous les nouveaux bâtiments devront être à consommation d'énergie quasi nulle.

La transposition de la directive doit avoir lieu entre le 9 juillet 2012 et le 31 décembre 2015 suivant les dispositions.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:153:0013:0035:FR:PDF>

---

### **2010-240 - Energie - Etiquetage énergétique : adoption d'une nouvelle directive**

#### **Directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie**

La directive "établit un cadre pour l'harmonisation des mesures nationales concernant l'information des utilisateurs finals, notamment par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, sur la consommation d'énergie et, le cas échéant, d'autres ressources essentielles pendant l'utilisation [...]. Elle est complémentaire à la directive du 21/10/2009 relative à l'écoconception des produits liés à l'énergie. Elle ne concerne pas les véhicules. Il appartient au fournisseur (fabricant ou représentant agréé dans l'UE ou importateur) de fournir ou apposer les étiquettes comportant les 7 classes auxquelles correspondent des couleurs normalisées. Elle abrogera la directive 92/75/CEE le 21/07/11 (date de son entrée en application).

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:153:0001:0012:FR:PDF>

## 2010-241 - Energie - Perdez vos kilowatts superflus ! Réunion le 8 juillet 2010

Comment réduire les consommations d'énergie de votre entreprise ? Les CCI de Franche-Comté et l'ARIST vous proposent une réunion technique sur le thème des sources d'économie dans l'éclairage et le réseau d'air comprimé. Un bureau d'études indépendants, ALTRAN, vient vous présenter des solutions efficaces et économes, s'appuyant sur des retours d'expérience en entreprises. Cette réunion est soutenue par la Région Franche-Comté, l'ADEME et le programme ELAN 2010.

**Judi 8 juillet 2010, de 14h30 à 17h, à la CRCI Franche-Comté à Besançon**

<http://franche-comte.cci.fr/crci/biblio/doc/carton%20invitation%20energie%208%20juillet%202010.pdf>

## 2010-242 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC

**Arrêté du 10 juin 2010 modifiant l'arrêté du 26 février 2009 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration et l'arrêté du 31 juillet 2009 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration (ISCE)**

Modification d'adresse de l'organisme ISCE

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022377390&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-243 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC

**Arrêté du 10 juin 2010 modifiant l'arrêté du 24 mars 2010 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**



Modification d'adresse de l'organisme 01 Contrôle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022377394&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-244 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC

**Arrêté du 10 juin 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**

L'agrément délivré à l'organisme suivant : SGS ICS, 191, avenue Aristide-Briand, 94237 Cachan Cedex, par l'arrêté du 20 octobre 2008 susvisé et modifié par l'arrêté du 30 juin 2009 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1136, 1510, 2345, 2930 et 2940.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022377398&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-245 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC

**Arrêté du 10 juin 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**

L'agrément délivré à DEKRA Inspection (anciennement DEKRA Equipements), parc d'activité Limoge Sud Orange, 19, rue Stuart-Mill, BP 308, 87008 Limoges Cedex 1, par l'arrêté du 31 juillet 2010 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1435, 2345, 2570, 2930 et 2940.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022377403&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-246 - ICPE - Contrôles périodiques ICPE classe DC

**Arrêté du 10 juin 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**

L'agrément délivré Bureau Veritas pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 2345, 2570, 2781, 2930 et 2940.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022387213&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-247 - ICPE - Risques industriels, accidents, incidents

"Pour les installations classées, le « facteur organisationnel et humain » prime dans près de 90 % des accidents mortels dont les causes sont connues ou suspectées. Les travaux sur les installations constituent les circonstances ou sont à l'origine même de 30 % de ces accidents.

Ceci implique une présence accrue sur le terrain en termes de management, de vérification, d'audit et d'inspection. Le recul des accidents en dépend.

Le Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industriels (BARPI) met à disposition des acteurs de la prévention des risques un ensemble de données et d'enseignements tirés de l'analyse des accidents industriels et technologiques."

<http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Retour-d-experience.html>

## 2010-248 - Produits chimiques - Base de données Métropol

4 nouvelles fiches mises à jour : Amines aromatiques, Fumarate de diméthyle, Protoxyde d'azote, Métaux-Métalloïdes

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\\$FILE/fset.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/$FILE/fset.html)

## 2010-249 - Produits chimiques - Benzène

Mise à jour du dossier concernant cette substance. "Le benzène est un solvant inflammable et toxique. Il a été classé cancérogène par l'Union européenne. Son usage est donc strictement réglementé. En France, il est interdit de commercialiser des solvants contenant plus de 0,1% de benzène. Des valeurs limites d'exposition professionnelle au benzène sont définies dans le Code du travail. Ce dossier est une courte synthèse destinée à rappeler les caractéristiques du benzène, mais surtout à faire le point sur les principes nécessaires à la protection des travailleurs exposés. "Rubrique quoi de neuf/nouveauté/dossiers et actualités".

<http://www.inrs.fr/>

## 2010-250 - Produits chimiques - Fiches toxicologiques

Mise à jour de plusieurs fiches toxicologiques : Acétate de 2-méthoxyéthyle (Fiche toxicologique FT 131) ; 2-Méthoxyéthanol (FT 103) ; Acétate de 2-éthoxyéthyle (FT 71) ; Ethoxyéthanol (FT 58).

Nouvelle édition pour : Propylène-glycol (Fiche toxicologique FT 226) ; Acrylate d'éthyle (FT 185).

Création pour : Bisphénol A (FT 279).

Rubrique "Quoi de neuf / nouveauté / brochures et affiches".

<http://www.inrs.fr/>

## 2010-251 - Produits chimiques - REACH - Liste actualisée des substances candidates

### Avis aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles, en application de l'article 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 REACH

Un avis aux opérateurs économiques reprend la liste actualisée des 30 substances candidates à l'autorisation, liste publiée en mars dernier par l'Agence européenne des produits chimiques. La liste candidate (Règl. REACH, art. 59.1), identifie des substances extrêmement préoccupantes en vue de leur inclusion éventuelle, à plus ou moins long terme, dans l'annexe XIV dudit règlement (Liste des substances soumises à autorisation).

Les substances incluses dans cette liste ne font pas l'objet, à ce titre, d'une interdiction ou d'une restriction et peuvent continuer à être mises sur le marché sous réserve, en ce qui concerne les substances contenues dans des articles, de la communication de certaines informations par les fournisseurs détaillée dans le tableau du présent avis.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022309056&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2010-252 - Produits chimiques - REACH - Plomb et diméthylfumarate (DMFu)

### Communiqué de presse des ministres chargés de l'écologie et de la santé, 7 juin 2010

Deux dossiers de demande de restriction ont été déposés par la France auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), qui vient de les déclarer recevables. Ils concernent :

– plomb (ou ses composés) : le dossier vise à en interdire l'usage dans les bijoux et la mise sur le marché des bijoux en contenant. En effet, plusieurs intoxications d'enfants résultant

de l'ingestion ou de la succion de petits articles de bijouterie ont été signalées ;

– diméthylfumarate : le dossier vise l'interdiction de l'usage et de la mise sur le marché de l'ensemble des articles contenant cette substance. De nombreux cas de dermatites sévères, apparus lors de contact avec des articles contenant cette substance, avaient en effet été signalés en France.

L'ECHA va publier sur son site Internet ces projets de restrictions afin de recueillir les observations des parties intéressées. Suite à cette consultation publique, et après avis de l'Agence européenne, la Commission européenne pourra rendre ces restrictions opposables dans l'ensemble des Etats membres.

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=16446](http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=16446)

## 2010-253 - Produits chimiques - REACH : 8 nouvelles substances candidates à l'autorisation

Huit nouvelles substances ont été ajoutées sur la liste des substances candidates à l'autorisation de Reach, selon un communiqué de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) du 18 juin. Parmi ces substances aux propriétés carcinogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) figurent le trichloroéthylène ainsi que l'acide borique présents dans de nombreux produits (détergents, jouets, peintures, cosmétiques, insecticides, etc.). La liste candidate comprend désormais 38 substances « très préoccupantes ». La décision de classement sur la liste définitive pour l'autorisation fera l'objet d'une procédure ultérieure. Dès à présent, les producteurs et fournisseurs de ces substances ou articles en contenant (à une concentration supérieure à 0,1 %) ont l'obligation de fournir à leurs clients des données de sécurité.

[http://echa.europa.eu/doc/press/pr\\_10\\_12\\_candidate\\_list\\_20100618.pdf](http://echa.europa.eu/doc/press/pr_10_12_candidate_list_20100618.pdf)

## **2010-254 - Sécurité - Accréditation des organismes de mesures et de vérifications**

**Décret n° 2010-699 du 25 juin 2010  
relatif à l'accréditation des organismes  
de mesures et de vérifications  
mentionnés à l'article L. 4722-2 du code  
du travail**

Ce décret instaure la possibilité, pour un organisme d'un Etat membre, d'effectuer une prestation occasionnelle en France, sans avoir à solliciter une accréditation auprès du Comité français d'accréditation (COFRAC), dès lors qu'il justifie être en possession d'une accréditation dans son pays d'origine, attestant qu'il dispose des compétences techniques, humaines et organisationnelles pour réaliser la prestation conformément aux exigences des référentiels applicables en France.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022392666&dateTexte=&categorieLien=id>

---

## **2010-255 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes**

**Décision du 29 avril 2010 portant  
agrément d'un organisme pour effectuer  
le contrôle d'étanchéité des réservoirs  
enterrés et de leurs équipements  
annexes**

La société EIB est agréée au titre de l'arrêté du 18 avril 2008 pour le contrôle d'étanchéité des réservoirs de liquides inflammables et de leurs équipements annexes. Cet agrément est valable jusqu'au 31 mars 2014.

[http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20109/met\\_20100009\\_0100\\_0039.pdf](http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20109/met_20100009_0100_0039.pdf)

## **2010-256 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes**

**Décision du 29 avril 2010 portant  
agrément d'un organisme pour effectuer  
le contrôle d'étanchéité des réservoirs  
enterrés et de leurs équipements  
annexes**

La société CUV'ECLAIR est agréée au titre de l'arrêté du 18 avril 2008 pour le contrôle d'étanchéité des réservoirs de liquides inflammables et de leurs équipements annexes. Cet agrément est valable jusqu'au 31 mars 2014.

[http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20109/met\\_20100009\\_0100\\_0040.pdf](http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20109/met_20100009_0100_0040.pdf)

---

## **2010-257 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes**

**Décision du 29 avril 2010 portant  
agrément d'un organisme pour effectuer  
le contrôle d'étanchéité des réservoirs  
enterrés et de leurs équipements  
annexes**

La société SANITRA SERVICES est agréée pour le contrôle d'étanchéité des réservoirs de liquides inflammables et de leurs équipements annexes.

[http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201010/met\\_20100010\\_0100\\_0026.pdf](http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201010/met_20100010_0100_0026.pdf)

## **2010-258 - Sécurité - Contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes**

Décision du 17 mai 2010 portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes

La société EMIR est agréée pour le contrôle d'étanchéité des réservoirs de liquides inflammables et de leurs équipements annexes. Cet agrément est valable jusqu'au 28 février 2014.

[http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201010/met\\_20100010\\_0100\\_0031.pdf](http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201010/met_20100010_0100_0031.pdf)

## **2010-259 - Sécurité - CRAM - CARSAT**

Les CRAM deviennent des CARSAT.

Le 1er juillet 2010, 14 des 16 Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) changent d'identité : elles deviennent des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/dossiers et actualités".

<http://www.inrs.fr/>

## **2010-260 - Sécurité - Equipements sous pression**

Directive 2010/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2010 relative aux équipements sous pression transportables et abrogeant les directives du Conseil 76/767/CEE, 84/525/CEE, 84/526/CEE, 84/527/CEE et 1999/36/CE

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:165:0001:0018:FR:PDF>

## **2010-261 - Sécurité - ERP - Appareils à combustion et chauffage**

Arrêté du 7 juin 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022346596&dateTexte=&categorieLien=id>

## **2010-262 - Sécurité - Mesure et contrôle par un organisme agréé ou accrédité**

L'INRS vient de mettre à jour son dossier sur les organismes agréés. Cette mise à jour est complétée par une mise à jour de la base de données des organismes agréés.

Mise à jour du dossier INRS

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Mesure%20et%20Contrôle%20par%20un%20Organisme%20Agréé/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Mesure%20et%20Contrôle%20par%20un%20Organisme%20Agréé/$File/Visu.html)

## **2010-263 - Thèmes multiples - Grenelle 2 - Adoption définitive du projet de loi**

Après le Sénat, l'Assemblée nationale vient d'adopter de manière définitive le projet de loi portant engagement national pour l'environnement dit « Grenelle 2 » (le 29 juin).

[http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/engagement\\_environnement.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/engagement_environnement.asp)

## 2010-264 - Thèmes multiples - Publication de l'édition 2010 de l'environnement en France

SOeS, L'environnement en France.  
Edition 2010, synthèse, juin 2010

Réalisé tous les quatre ans par le service statistique du ministère en charge de l'environnement, le rapport sur l'environnement en France constitue un document de référence. Il fait le point sur les composantes de l'environnement et les pressions que celles-ci subissent. La question environnementale est par ailleurs replacée dans son contexte économique et sociologique afin de bien la situer dans un débat public de plus en plus complexe.

[http://developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ree2010\\_synthese\\_illustree\\_BD.pdf](http://developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ree2010_synthese_illustree_BD.pdf)

## 2010-265 - Thèmes multiples - Réponses du Grenelle après la publication du rapport sur l'environnement en France

SOeS, Le rapport sur l'environnement  
2010 : quelques réponses du Grenelle de  
l'environnement, CGDD, coll. Repères,  
juin 2010

Dans l'édition 2010 du rapport sur l'environnement en France, les statistiques disponibles ne prennent pas ou peu en compte les effets des mesures issues du Grenelle, qu'il paraît utile de replacer dans une perspective de long terme. Une publication du ministère de l'écologie a donc pour objectif de faire le lien entre quelques enjeux clés et quelques problèmes structurels qui ressortent de ce bilan et les engagements du Grenelle de l'environnement qui doivent permettre d'améliorer la situation.

<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/publications/nos-publications/reperes/2010/le-rapport-sur-l-environnement-2010-quelques-reponses-du-grenelle-de-l-environnement.html>